



**AU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME**

COMITE CONTRE LA TORTURE

GENEVE 23-24 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Président,
Honorables Membres du HCNUDH,
Honorables Membre du DDPA,

Depuis le 17 Février 2017, le gouvernement français a été interpellé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les violences policières qui secouent régulièrement la France.

Six experts furent mandatés par votre organisme et chargés de faire toute la lumière sur les violences policières notamment par l'usage excessif de la force employée par les forces de l'ordre, police et gendarmerie confondues.

Ils ont rendu leur rapport ici même à Genève le 13 Mai 2017. Trois cas en particuliers ont retenu leur attention sur la question qui nous concerne, les dossiers **Théo LUHAKA, Adama TRAORE et François BAYIGA.**

Pour ce dernier non seulement ils n'ont pas donné suite puisque l'affaire a été classée, mais qui plus est, le Parquet a fait appel à la loi pour dénonciation calomnieuse avec les conséquences qui en découlent.

La France avait 60 jours pour répondre et nous avons relevé que les réponses ne vous ont pas convaincus.

Ces cas ne sont pas isolés et par ailleurs les policiers ne sont jamais ni inquiétés et encore moins jugés.

Notons que les experts en charge d'enquêter sur ces agissements soulignent qu'en France au cours de la dernière décennie, les personnes appartenant à la communauté noire et à la communauté d'origine maghrébine étaient près de 8 fois plus visés par les contrôles policiers.

Au MIR-France* et à SRDC* nous aimerions savoir quelles sont les dispositions que vous comptez prendre sur ces cas, car nous sommes en présence de faits qui furent perpétrés par des dépositaires du pouvoir public ou de l'autorité publique; dès lors, la continuité du crime d'État s'applique et ce quelque fut le gouvernement sous lequel les méfaits ont été commis. Il est clair que votre haute institution ne peut clore le dossier au motif que les faits se soient déroulés sous l'ancienne mandature. Nous avons ici une liste non exhaustive de personnes ayant perdu la vie ou leurs capacités physique du fait de violences policières.

Il est à noter que les recommandations préconisées par vos experts étaient les suivantes :

- donner la possibilité aux victimes de ces violences de porter plainte,
- mener objectivement les enquêtes qui s'imposent,
- Poursuivre les coupables
- Sanctionner ces coupables
- protéger les minorités

Il avait du reste été retenu à la demande de vos experts, que ces derniers soient tenus informés d'éventuelles actions en justice à l'encontre des forces de l'ordre.

S'agissant d'Adama et de Théo, vous ne le savez peut-être pas, mais pour le premier c'est un harcèlement quotidien que subit sa famille avec des incarcérations de ses frères, et des intimidations contre le reste de sa famille.

Pour Théo la pression extrêmement forte de la justice l'on obligé à pardonner à son agresseur dans un communiqué. Ce dernier est donc sorti innocenté et s'apprête à reprendre son travail et sans doute agresser de nouveau des Noirs qu'il considère sans valeur.

Soulignons que la France a ratifié en 1986 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il lui est fait obligation tous les quatre ans comme aux autres Etats signataires de soumettre à votre haute instance un rapport, afin que le Comité fasse ses observations. **Qu'en est-il ?**

Nous voilà en 2017, soit 16 ans après les accords de Durban et la France ainsi que d'autres pays demeurent dans un refus persistant pour leur mise en place.

Bien au contraire les conditions des communautés africaines et africaines descendantes empirent et se dégradent avec une amplification notamment des brutalités policières, des propos racistes, des menaces verbales et des agressions physiques de tous ordres, qui pour les Etats Unis par exemple se traduisent par des menaces de mort à l'encontre des Noirs, proférées par des suprémacistes.

Que dire de cette volonté commune qui dans les faits se traduit par un aveuglement opaque et sans états d'âme pérennise des pratiques dénoncées depuis à Durban comme étant un crime contre l'humanité lors de la Conférence Mondiale des Nations Unies Contre le Racisme, la Xénophobie et l'Intolérance.

Dans la loi française dite TAUBIRA l'article 5 soulignait le droit à Réparation, nous savons ce qu'il en est devenu, puisque cet article a été retiré à la demande des députés français.

Dans la civilisation décadente occidentale, les principes de la Maa't qui nous animent et sont notre essence, sont étrangers. En effet, si l'humanité qu'elle nous dénie l'habitait, il est clair qu'à l'aube de ce 21^e siècle, leurs pratiques mortifères à notre encontre n'auraient pas cours.

Si les violences et autres brutalités sont en recrudescence, ne pourrait-on pas dire qu'elles trouvent leur origines dans le Code Noir qui existe depuis le 17^e et qui à ce jour n'est toujours pas abrogé ?

En effet, comment traduire les jugements relatifs aux actes assassins de policiers à l'encontre des jeunes et plus spécifiquement de ceux qui n'ont pas la couleur de peau qui les agréée ?

Au MIR-France et à SRDC, nous disons que les personnes d'ascendance africaine, ont droit au respect et à la reconnaissance pour les souffrances subies hier par nos ancêtres, et aujourd'hui encore par nos frères et sœurs d'Afrique et de la Diaspora. Cette reconnaissance a un nom : **REPARATIONS** !

Lorsqu'en direct et de manière abominable un policier retire la vie à un africain du Continent ou un africain descendant, et que par la suite l'auteur de cet assassinat reste libre puisque le procureur ne prend aucune sanction et clôturé le dossier, **il y a en l'espèce double crime**. C'est ce qu'au MIR nous dénonçons, car l'Etat français étant juge et arbitre, il absout toujours les crimes perpétrés par les siens..

Dès lors **la demande en Réparation constitue une exigence non négociable** et les circonvolutions des uns et des autres nous importent peu.

Qu'est-ce qui motive notre combat pour les Réparations dans ce cadre bien précis des violences et brutalités policières ?

D'où que l'on aille dans le monde occidental, arabe ou asiatique ce sont absolument les mêmes schémas que l'on relève, à savoir la pratique de gestes létaux lors d'interpellations policières à l'encontre d'hommes et de femmes qui ont en commun leur apparence physique, et souvent qualifiés d'hommes de couleur dans la société française et de noirs dans les sociétés anglo-saxonnes.

Dans la législation de tous ces pays prétendument des “Droits de l’Homme”, le caractère sacré des réparations de dommages est inscrit dans le marbre.

Or nul ne peut contester le fait que s’agissant de crimes perpétrés à l’encontre d’hommes et de femmes noirs-africains, ce caractère sacré est purement et simplement inexistant, nous en voulons pour preuve la récente décision prise par la justice française s’agissant du crime perpétré à l’encontre du jeune Théo.

Au MIR-France et à SRDC nous disons que la racialisation de l’homme africain, conduit les occidentaux dans leur grande majorité, ainsi que d’autres à ne voir en nous que des animaux et partant de là, à nous traiter avec les moyens qu’ils s’arrogent le droit d’infliger aux animaux, puisqu’en l’espèce pour eux nous sommes moins que des animaux

Toutefois, et sans vouloir faire de parallèle entre nous et les animaux, il est à noter qu’ils ont obtenu que les droits des animaux soient reconnus, droits sur lesquels ils s’appuient lorsque des animaux subissent de mauvais traitements. Et bien sûr ils ont gain de cause....

Or, lorsqu’il s’agit de personnes d’origine africaine, non seulement elles sont déboutées de toutes demandes en réparations et en reconnaissance du crime qui les a touché, mais en plus elles sont harcelées *-ainsi que leur famille-* lorsqu’elles ne sont pas purement emprisonnées pour d’obscures raisons.

Ces personnes font l’objet de poursuites judiciaires, elles sont broyées et terrorisées par la machine judiciaire française.

L’exemple en France de la **famille TRAORE** est éloquent : non seulement elle a vu un de ses fils assassiné par les gendarmes, mais plusieurs membres de cette famille ont été jetées dans les geôles française sous de fallacieux prétextes.

Quant à **Théo** il lui est purement et simplement interdit de mettre le nez dehors, de se déplacer librement, sous peine de représailles.

Tout ceci participe à une entreprise systématique de déshumanisation que nous condamnons au **MIR, SRDC** et dans de nombreuses organisations activistes pan africaines existant dans le monde.

Aux Etats-Unis d’Amérique, les agressions et autres actes de barbaries à l’encontre exclusive des africains descendants, n’est pas une vue de l’esprit ni une forme de rhétorique, non !

En l’espèce, il s’agit bien d’actes de destruction programmés d’un peuple qui comme aux Antilles, en France ou ailleurs est à l’origine de la fortune qui leur permet à ce jour de nous tenir sous leur joug, celui de la colonisation, de l’exploitation de l’homme par l’homme et de la violation de tous les droits qui s’appliquent à nous en tant qu’humains.

Notons au passage que le droit français dans sa traduction étriquée, parle de Droit de l’Homme et non de Droits Humains (Human Rights) tel que cité par les Nations Unies.

Manière insidieuse et pleine de duplicité de ne pas nous reconnaître notre essence humaine, puisqu'ils ont avec beaucoup de leurs congénères opté pour le choix de faire de l'homme africain un animal et partant de là un être n'ayant aucun droit et dénié d'humanité.

Les problèmes ethno-raciaux que d'aucuns veulent souvent mettre sous le tapis telle une poussière honteuse sont à l'évidence le socle sur lequel, la société occidentale et plus singulièrement française s'appuie afin de mettre en œuvre de manière détournée le plan machiavélique de destruction d'une ethnie qu'elle ourdit à l'encontre des africains et africains descendants.

Pour le MIR et à SRDC, il s'agit en quelque sorte une forme déguisée de crime contre l'humanité, version 21^e siècle.

La France n'est pas en reste, tout comme les Etats-Unis d'Amérique qui ont également fait l'objet de recommandations par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU.

Ce Comité a émis un premier avertissement à l'encontre des USA suite à la prolifération de manifestations racistes.

Ce Comité a également demandé aux États-Unis de veiller à ce que le droit de se réunir ne soit pas exercé dans l'objectif de détruire les libertés des autres. *« Nous sommes inquiets devant les manifestations racistes, accompagnés de slogans ouvertement racistes, de chants et de saluts venant de nationalistes blancs, de néonazis et du Ku Klux Klan, qui font la promotion de la suprématie blanche et incitent à la discrimination raciale et à la haine »* souligne Anastasia Crickley responsable du dit Comité.

Nous ne saurions finir notre propos sans porter une attention sur les faits d'actualité qui agitent le landerneau mondiale.

Les faits sont têtus et les voilà révélés aux non avertis puisque les grandes puissances toujours informées leurs nourrissent un silence assourdissant et d'une grande magnanimité.

Nous voulons ici souligner l'esclavage qui prévaut en Libye. Point besoin de faire ici un long laïus, juste rappeler que le **MIR, SRDC, VIES VOLEES, CIPN, N'COBRA, MALCOM X GRASSROOTS, LE CARICOM, ETC...** sont légitimes et fondés dans leurs demandes en **REPARATIONS** pour ces odieux crimes qui au final n'appartiennent pas au seul passé.

Nous souhaiterions enfin que la date du 12 Octobre soit un temps de recueillement à la mémoire de nos Glorieux et Valeureux Ancêtres. La stratégie de justification de la négation de notre humanité en France, aux Etats-Unis et également en Australie/Nouvelle-Zélande, ainsi que le refus par la France et les pays colonialistes de nous faire justice, nous impose de ne jamais banaliser notre riche et douloureux passé, et inlassablement de nous battre pour notre **droit inaliénable à Réparations et au rappel éternel de l'infamie et de la cruauté de nos bourreaux.**

AFIN QUE NUL N'IGNORE ! ASANA ASANTE

**JUSTICE ET RESPECT POUR L'AFRIQUE
ET NOS ANCÊTRES !**

LA LUTTE POUR LES REPARATIONS CONTINUE !

Contribution de Makeda KANDAKE dite Line HILGROS pour le MIR France et SRDC
Représentante Internationale du MIR France
Représentante Internationale de la Sixième Région Diaspora Caucus Colonies françaises de la Caraïbe
Email : ignass971@gmail.com

M.I.R. Mouvement International pour les Réparations
S.R.D.C. Sixth Region Diaspora Caucus